

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

Département de la Seine-Maritime

=====

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 OCTOBRE 2021

Etaient présents : MM. et Mmes DEQUESNE, BOULIER, CHESNEL, DEBOEUF, DOLE, FECHY,
LELIEVRE, LEPELLEY, LETOUE, TARLIE

Etaient absents : Mmes et M. LABOULLE, COURTOIS (pouv à M. DEQUESNE),
LECOMTE-LEHMANN (pouv à Mme FECHY)

Secrétaire de séance : Mme LELIEVRE

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal la possibilité d'intégrer 1 point à l'ordre du jour :

- Vente de la tondeuse KUBOTA G21

Accord du Conseil municipal

I) COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Abstention : 1
Pour : 11

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 14 septembre 2021.

II) ELECTION

21-51 Election du 1^{er} adjoint

Considérant que le 1^{er} adjoint a informé Monsieur le Préfet de sa démission. Considérant que cette démission a été acceptée par Monsieur le Préfet de la Seine Maritime le 15 septembre et notifiée au Maire par courrier, Vu la délibération n°21-01 en date du 25 février 2021 fixant le nombre de postes d'adjoints.

Après un appel de candidature pour le poste de 1^{er} adjoint, il est procédé au déroulement du vote.

Monsieur CHESNEL refuse de participer au vote

Election du premier adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

A obtenu :

- Monsieur Claude LETOUE 9 voix (neuf)

Monsieur Claude LETOUE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire.

21-52 Election du 2^{ème} délégué communal titulaire au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Béthune

Suite à la démission de Monsieur DELABOST en date du 15 septembre 2021, il est procédé à l'élection du nouveau délégué titulaire communal au sein du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Béthune.

Après un appel de candidature pour le poste de délégué titulaire communal pour siéger au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Béthune, il est procédé au déroulement du vote

Monsieur CHESNEL refuse de participer au vote

Election du délégué titulaire

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

- Monsieur Claude LETOUE 10 voix (dix)

Monsieur Claude LETOUE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé délégué titulaire au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Béthune.

III)

VENTE

21-53 Vente de la tondeuse KUBOTA G21

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que la tondeuse KUBOTA G21 achetée en 2005 pour 14 784,35 € TTC ne sert plus et ne correspond plus aux besoins de la commune.

Monsieur le maire propose de la mettre en vente au prix de 2 500€ à Monsieur CARON Arnaud d'Arques la Bataille.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

- approuve cette proposition
- autorise Monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires pour la vente de la tondeuse KUBOTA G21 à Monsieur CARON Arnaud au prix de 2 500€.

IV)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CHESNEL évoque le fait que le Maire a cessé de rechercher une candidature pour le poste d'agent communal pour le remplacement de Monsieur LAUMIER absent pour accident du travail.

Monsieur DEQUESNE répond qu'il attend le rapport d'expertise suite à l'examen médicale de Monsieur LAUMIER pour prendre une décision.

Monsieur CHESNEL relance le maire concernant les questions posées par mail. Il demande un premier bilan des interventions faites à la Communauté de Communes Falaises du Talou, des dossiers abordés et défendus dans l'intérêt de la commune.

Monsieur le Maire répond que le principal dossier à ce jour est l'élaboration du PLUi, essentiel pour le développement de la commune.

Monsieur CHESNEL demande pourquoi les réunions de conseil ne se font pas à la mairie.

Monsieur le Maire répond que les restrictions sanitaires étant, la salle de la Mairie n'est pas assez grande pour recevoir les élus, ni le public.

Monsieur LEPELLEY demande à ce que soit affiché les circulaires de la Préfecture sur le protocole sanitaire.

Monsieur DEQUESNE répond positivement.

Monsieur CHESNEL aborde le sujet des propos diffamatoires sur Facebook à l'encontre de l'association Sport et Loisirs.

Monsieur TARLIÉ répond qu'effectivement ce n'aurait pas dû être sur Facebook, c'était maladroit.

Monsieur CHESNEL accuse le maire d'avoir dit que l'association était vieillissante. Le maire se défend en précisant que ce n'était pas par rapport à l'âge mais aux innovations.

Madame FECHY stoppe l'assemblée et demande à parler de façon constructive. Elle informe le conseil municipal que l'association APEDE continue avec 3 mamans (une présidente, une trésorière et une secrétaire).

Elle informe également à l'assemblée que Madame Christiane LECOMTE-LEHMANN crée une association intitulée « Pinceaux et Aiguilles ». L'activité de cette nouvelle association sera d'initier et d'accompagner les personnes à la couture, à la peinture. Aider aux devoirs pour les enfants. Pour cela, elle demande à utiliser le PN102, lieu de rencontre et d'échange. Ce sera possible dès la parution dans le journal officiel de la création de cette association.

Madame FECHY informe le conseil municipal que lorsqu'il pleut beaucoup, la cantine est inondée sous l'escalier qui monte au réfectoire. La cause est peut-être liée à une remontée d'eau. Problème à résoudre.

Monsieur CHESNEL demande pourquoi le Conseil municipal n'a pas été convié aux manifestations du 14 juillet et du 18 août.

Monsieur le Maire répond que les distanciations et le respect des normes sanitaires étaient toujours en place le 18 août. Il précise qu'il n'y avait que très peu de monde, une dizaine et concernant le 14 juillet, il n'a rien fait. Monsieur CHESNEL s'étonne qu'une commune ne fasse rien le 14 juillet.

Monsieur LEPELLEY parle des commissions communales et sollicite le maire sur le fait qu'elles n'ont pas été mises à l'ordre du jour de ce conseil. Il précise que Monsieur DELABOST ayant démissionné, il est nécessaire de le remplacer dans ces commissions.

Monsieur DEQUESNE répond que le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion mais qu'il fallait d'abord élire le premier adjoint.

Madame FECHY rajoute qu'il faudrait encore qu'il y ait du monde qui se présente aux commissions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.

C. DEQUESNE	P. BOULIER	P. CHESNEL	D. COURTOIS ABSENT
F. DEBOEUF	M. DOLÉ	C. FECHY	E. LABOULLE ABSENTE
C. LECOMTE-LEHMANN ABSENTE	C. LELIEVRE	L. LEPELLEY	C. LETOUE
M. TARLIÉ			